



Déclaration commune des organisations syndicales : SE-Unsa, CGT-Educ'Action et Sgen-CFDT à la 11^{ème} CPC du 06 janvier 2015.

Les organisations syndicales SE-Unsa, CGT-Educ'Action et Sgen-CFDT sont favorables au maintien des experts du permis de conduire dans l'évaluation de la conduite Véhicules Lourds des élèves de CAP ou de Bac Pro.

Différentes sources d'informations convergent vers un changement du mode d'évaluation des épreuves de conduite : Les professeurs d'enseignement professionnel seraient amenés à former, évaluer et faire délivrer les différents permis aux élèves. Les organisations syndicales s'opposent à ce projet. En effet, il nous semble incohérent que les enseignants soient dans une situation de juge et partie. Comment ne pas craindre, qu'ici ou là, les équipes enseignantes subissent une « pression à la réussite » aux examens de conduite ? Les enjeux de sécurité routière n'autorisent pas d'approximation dans ce type d'évaluation.

Il faut donc impérativement maintenir les experts du permis de conduire qui permettent d'avoir une évaluation extérieure et dissociée de la formation. Cet éclairage extérieur permet de cerner objectivement les éventuelles difficultés ou lacunes de l'élève. Pour ce dernier, un expert extérieur donne beaucoup plus de sens et d'importance à l'évaluation.

Nous nous opposerons à toute réforme de l'évaluation qui ne respecterait pas ces principes.

Pour les organisations syndicales :
Se-Unsa, Vincent ROME,

CGT-Educ'Action, Olivier GRIEUX

SGEN-CFDT, Antonio MORETTO